



DELIBERATION N°20140055 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION D'UN DELEGUE

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Les statuts du syndicat mixte de gestion et de réalisation du parc naturel régional du Pilat, chargé d'assurer la gestion et l'animation du parc dans le cadre des missions définies dans la charte qu'il a adoptée, prévoient que chaque commune du territoire désigne un délégué titulaire pour siéger au comité syndical.

Ces délégués sont nommés pour la durée de leur mandat dans la collectivité qui les a désignés, sous réserve qu'ils soient retenus par la communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales, le remplacement des délégués sortants, par le conseil municipal de la commune, a lieu à scrutin secret à la majorité absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 9 abstentions,

DECIDE :

- **de procéder** à l'élection du nouveau représentant de la commune au sein du conseil syndical de l'établissement public ci-dessus.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, a été désignée :

- Mme Nicole Forest.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014